Document d’entrée en relation

OC FINANCES · Document communiqué par le cabinet

Nom ou Dénomination sociale : OC FINANCES

Adresse professionnelle ou siège social : 3 RUE POINCARE 06000 NICE

SIREN : 494284110

NAF/APE : 6612Z

STATUTS LEGAUX ET AUTORITES DE TUTELLE

Votre conseiller (ou intermédiaire) est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d’immatriculation 07027187 (Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : https://www.orias.fr/welcome) au titre des activités réglementées suivantes :

IAS (Intermédiaire en Assurance) : Courtier en assurance catégorie A

L’activité d’IAS est contrôlable par l’Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) adresses courrier : 61 rue Taitbout, 75436 PARIS cedex 09 et internet : http://www.acpr.banque-france.fr/accueil.html

Votre conseiller (ou intermédiaire) dispose, conformément à la loi et au code de bonne conduite de l’ANACOFI-CIF, d’une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d’une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du code monétaire et financier et du code des assurances.

Souscrites auprès de : AON Assurances et Zurich Assurances

Pour des montants de : par sinistre et par année d’assurance pour les activités :

IOBSP 2.000.000 euros Responsabilité civile professionnelle

CIF 1.000.000 euros Responsabilité civile professionnelle

IAS 2.500.000 euros Responsabilité civile professionnelle

Garantie Financière 115.000 euros IOBSP

Numéros de polices : 74000026945

Votre conseiller (ou intermédiaire) s’est engagé à respecter intégralement le code de bonne conduite de l’ANACOFI disponible au siège de l’association ou sur www.anacofi.asso.fr.

Partenaires

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
ODDO	Banque assurances	Courtier démarcheur	Encours et droits d’entrées
GENERALI PATRIMOINE	Assurances	Courtier	Encours et droits d’entrées
Financière d’Uzés	banque	Courtier	Encours et droits d’entrées
Intential	Courtier	courtier	Encours et droits d’entrées

TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

(Article 325-12-1 du RGAMF et Instruction AMF n° 2012-07 du 13/07/12-Maj 24/04/13 et 20/11/13)

MODALITES DE SAISINE DE L'ENTREPRISE

Pour toute réclamation votre conseiller (ou le service réclamation de l'Entreprise) peut être contacté selon les modalités suivantes :

Par courrier : au 3 rue Poincaré 06000 Nice.

Par tel 06.09.28.00.56

ou par mail ociraud@ocfinances.fr

Traitement des réclamations :

Votre Conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

-dix jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;

-deux mois maximum entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

Saisir un médiateur :

Médiateur compétent litiges avec une entreprise :

Médiateur de l'Anacofi : Médiateur de l'Anacofi 92 rue d'Amsterdam 75009 Paris

Médiateurs compétents litiges avec un consommateur :

Médiateur de l'AMF : Mme Marielle Cohen-Branche Médiateur de l'AMF
Autorité des marchés financiers
17, place de la Bourse
75 082 Paris cedex 02

Site internet : http://www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF/Le-mediateur-mode-d-emploi/Modes-de-saisine.html?

Médiateur de l'assurance : La Médiation de l'Assurance TSA 50110

75441 PARIS CEDEX 09

Site internet : http://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur